



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25-66

En exercice : 29

Présents : 21 (arrivées à 20h57 de MM. DE OLIVEIRA et VERSINI)

Absents : 2

Votants : 27

Date de la convocation : 3 octobre 2025 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage : 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 9 octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

**Étaient présents et représentés (27) :** M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, M. HLAVAC, Mme MOUSSOURS, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA (pouvoir à M. HLAVAC), Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER, M. DURAND, M. MAUCLENT, M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES), Mme SALIOT, M. ROTH (pouvoir à Mme AVELINE), M. BARBES, Mme DEKKER, M. WISNIEWSKI (pouvoir à Mme MOUSSOURS), M. CANCER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, Mme GLASZIOU, M. VERSINI (pouvoir à Mme VETTESE), M. DUPUIS (pouvoir à Mme POULLOT), Mme VETTESE, Mme POULLOT ;

**Pouvoirs (6) :** M. DE OLIVEIRA (pouvoir à M. HLAVAC)  
M. ROTH (pouvoir à Mme AVELINE)  
M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES)  
M. WISNIEWSKI (pouvoir à Mme MOUSSOURS)  
M. VERSINI (pouvoir à Mme VETTESE)  
M. DUPUIS (pouvoir à Mme POULLOT)

**Absences (2) :** Mme ASCHEHOUG  
M. DUVIVIER

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente-quatre minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À L'UNANIMITÉ** ;

**Pour (27) :** M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, M. HLAVAC, Mme MOUSSOURS, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA (pouvoir à M. HLAVAC), Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER, M. DURAND, M. MAUCLENT, M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES), Mme SALIOT, M. ROTH (pouvoir à Mme AVELINE), M. BARBES, Mme DEKKER, M. WISNIEWSKI (pouvoir à Mme MOUSSOURS), M. CANCER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, Mme GLASZIOU, M. VERSINI (pouvoir à Mme VETTESE), M. DUPUIS (pouvoir à Mme POULLOT), Mme VETTESE, Mme POULLOT ;

**Contre (0) ;**

**Abstention (0).**

Monsieur le Maire constate le quorum.

### OBJET - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE BÉBÉ ACCUEIL

#### *Exposé des motifs*

Les modifications proposées pour le règlement de fonctionnement du Bébé Accueil ont toutes été réfléchies et débattues en commission petite enfance jeudi 4 septembre 2025 en présentiel.

Elles concernent la diversification de l'offre d'accueil afin de répondre aux besoins des familles, préconisée par la CAF, traduite en pratique par la mise en place de contrats d'accueil réguliers en complément des modalités d'accueil existantes.

Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20251009-DELIB\_25\_66-DE  
Date de réception préfecture : 13/10/2025

L'objectif premier est de répondre aux besoins des familles, tout en optimisant le fonctionnement de la structure, en maintenant un taux d'occupation correct, et ainsi en répondant aux exigences de la CAF, premier financeur des établissements d'accueil du jeune enfant.

Le règlement de fonctionnement est annexé à la présente délibération dans son intégralité.

\*\*\*

*Délibération*

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

**VU** le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

**VU** les articles L. 2324-14 à L. 2324-43 du Code de la santé publique portant réglementation des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

**VU** l'agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI) actualisé en octobre 2023 ;

**VU** la politique actuelle de la CAF de s'adapter et de diversifier l'offre d'accueil afin de répondre aux besoins des familles ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission petite enfance du 4 septembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** ;

**Pour (27)** : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, M. HLAVAC, Mme MOUSSOURS, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA (pouvoir à M. HLAVAC), Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER, M. DURAND, M. MAUCLER, M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES), Mme SALIOT, M. ROTH (pouvoir à Mme AVELINE), M. BARBES, Mme DEKKER, M. WISNIEWSKI (pouvoir à Mme MOUSSOURS), M. CANCER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, Mme GASZIOU, M. VERSINI (pouvoir à Mme VETTESE), M. DUPUIS (pouvoir à Mme POULLOT), Mme VETTESE, Mme POULLOT ;

**Contre (0) ;**

**Abstention (0) ;**

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement du Bébé Accueil jusqu'à adoption d'un nouveau règlement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 9 octobre 2025

**CERTIFIÉ  
EXÉCUTOIRE PAR  
LE MAIRE COMPTE  
TENU DE LA  
RÉCEPTION EN  
PRÉFECTURE ET DE  
LA PUBLICITÉ**

Le Maire

  
David DINTILHAC



L'Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

  
Nathalie VINOT

Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20251009-DELIB\_25\_66-DE  
Date de réception préfecture : 13/10/2025